

LE CHAMPIONNAT

(cocher la case correspondante)

Poules FEMININES

Poules MASCULINES

1F ELITE	2F EXCELLENCE	01M ELITE	02M EXCELLENCE	03M PROM. EXCELLENCE	04M HONNEUR
3F PROM. EXC. A	4F PROM. EXC. B	05M PROMO. HONNEUR	06M PROMOTION	07M ACC. PROMOTION	08M 1RE SERIE
5F HONNEUR		09M 2E SERIE	10M 3E SERIE		

LE MATCH

(cf. calendrier)

Date du Match : 10/01/23
Equipes complètes à : 19h30
Coup d'envoi à : 19h15
Match reporté : OUI NON
A la demande de :
Lieu : 110 rue du 4 août 1789 Villeurbanne
Match inversé : OUI NON
Nom de l'équipe

Nombre de l'équipe recevant : 7
Vérification des licences : OUI NON
Vérification du bordereau : OUI NON
Nombre d'équipe : 5
Nom de l'équipe visiteuse : CALVIRE

EQUIPE RECEVANTE

ARBITRE / CAPITAINE de l'ER

EQUIPE VISITEUSE

N°licence	NOM Prénom des joueurs	N°licence - NOM Prénom	N°licence	NOM Prénom des joueurs
Cap. : 354030	DEVOUASSOUD Rémi	← 468803 RIBEIRO	Cap. : 208171	GAUTHIER JACQUES
966750	BOUILLOT EMILE		970002	LARQUEY ALEX
468507	CROZIER Cédric		210834	MORISSE BERTRAND
204543	DUMAS Bruno		279962	MARTIN JC
833817	HOLAN Sylvain		455591	PENET JB
910541	MONANGE Gaspard		55635432	MONNIER GILLES
55642301	MOUGNOL Julien		279953	ARNOULD LAURENT
55517090	OUAIDA Rémy		463917	FIRMIN NICOLAS
468803	RIBEIRO Georges		952664	PAIXAO VALENTIN
966749	SLAOUI Ismaël		55783285	CHATELAIN EDDY
			952665	YANEZ LUCAS
			55651579	NOEL FRANCK
Lib. 1 : 855344	LEHANNEUR Pierre		Lib. 1 : 819000	RIMET STEPHANE
Lib. 2 :			Lib. 2 : 279955	BASSET LIONEL
Mut.1 :			Mut.1 :	
Poule + équipe *			Poule + équipe *	
Mut.2 :			Mut.2 :	
Poule + équipe *			Poule + équipe *	
Mut.3 :			Mut.3 :	
Poule + équipe *				

* Mutations en provenance de quelle poule FSGT et quelle équipe du championnat en cours?

LE RESULTAT

Réclamations ou observations et signature

Nom de l'équipe gagnante : CALVIRE

Réclamations ou observations et signature

Equipe recevante

Arbitre

Equipe visiteuse

Pénalités

Le règlement prévoit 0,5 point de pénalité pour les cas suivants.

Mouvements de joueurs autorisés entre équipes d'un même club / match

Ces mouvements de joueurs sont limités à 3 matchs maximums par joueur sur l'ensemble du championnat.

Non officielle pour le club recevant

Mal remplie et/ou Reçue hors délais à la FSGT pour le club gagnant

Un seul joueur en provenance de la poule immédiatement supérieure.

Trois joueurs en provenance de poules inférieures.

Deux joueurs en provenance de la même poule.

Par mail sous 10 jours à : fsgt69006@gmail.com
Par courrier sous 14 jours à : COMITE DU RHONE FSGT
BP58 - 69412 LYON CEDEX 06

Dans les championnats féminins, les joueuses sont soumises aux mêmes règles. En revanche les joueuses participant au championnat masculin peuvent jouer dans une équipe féminine et une équipe mixte, d'un même club ou d'un club différent sans limitation même si ce dernier possède une équipe fille. Cependant il est interdit pour un joueur (se) d'évoluer dans 2 équipes masculines ou féminines FSGT différente du même championnat, masculin et/ou féminin.